

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE
ET LA SITUATION FINANCIERE**

**AFI ESCA IARD
2021**

**APPROUVE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30/03/2022**

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
A Activité et résultats.....	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Résultats des investissements	6
A.4 Résultats des autres activités.....	7
A.5 Autres informations	7
B Système de gouvernance.....	8
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	10
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	11
B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	13
B.5 Système de contrôle interne.....	14
B.6 Fonction d'audit interne	15
B.7 Fonction actuarielle	16
B.8 Sous-traitance	17
B.9 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité	18
B.10 Autres informations	18
C Profil de risque	19
C.1 Risque de souscription	19
C.2 Risque de marché.....	21
C.3 Risque de crédit	22
C.4 Risque de liquidité	22
C.5 Risque opérationnel.....	22
C.6 Autres risques importants	22
C.7 Techniques d'atténuation du risque	23
C.8 Autres informations	23
D Valorisation à des fins de Solvabilité.....	24
D.1 Actifs	24
D.2 Provisions techniques	24
D.3 Autres passifs	26
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	26
D.5 Autres informations	26
E Gestion du capital	27
E.1 Fonds propres	27
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	29
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	32
E.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé.....	32
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	32
E.6 Autres informations	32
Annexe – Etats Quantitatifs Annuels	33

SYNTHESE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (en anglais Solvency and Financial Condition Report ou SFCR) concerne la société AFI ESCA IARD. Il est à destination du public et a pour objectif de lui garantir une bonne information selon les principes édictés par la Directive européenne 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » et ses règlements d'application. Le rapport est composé d'une synthèse, de cinq sections (activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité, gestion du capital) et en annexe d'états de reporting quantitatifs. Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sa devise de référence est l'Euro (EUR) et les chiffres sont exprimés en milliers d'euros (K€) ou en millions d'euros (M€).

Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité 2 au titre de l'exercice 2021, présentés le 23 mars 2022 au Comité d'Audit. Il a été validé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2022. Il est par ailleurs communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Nota : Dans la suite du rapport, AFI ESCA désigne la société d'assurance sur la vie.

Activité et résultats

AFI ESCA IARD propose des contrats d'assurance non-vie dont les garanties sont principalement rattachées aux contrats d'assurance emprunteur et prévoyance de sa société sœur AFI ESCA. Sa taille humaine lui confère flexibilité et dynamisme. Son appartenance au Groupe BURRUS lui apporte par ailleurs solidité et stabilité.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à **2 648 K€** versus **2 549K€** en 2020. Cette croissance est due intégralement aux opérations en Italie au travers du produit CQS.

L'exercice clos au 31 décembre 2021 se traduit par un résultat positif de **131 K€** (2020 : bénéfice de **116 K€**).

Système de gouvernance

AFI ESCA IARD n'a pas d'organigramme propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'AFI ESCA. Elle n'a pas non plus de salariés. Son Conseil d'Administration et son Comité d'Audit sont distincts de celui d'AFI ESCA, mais ses autres organes de gouvernance sont communs.

Les instances de gouvernance d'AFI ESCA IARD sont formées du Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la société et veille à sa mise en œuvre, de la Direction Générale et du Comité Exécutif qui associe le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et huit hauts cadres dirigeants. Le Conseil d'Administration dispose d'un comité spécialisé, le Comité d'Audit, dont la principale mission est d'assister le Conseil dans sa responsabilité de suivre et de contrôler le dispositif de contrôle interne de la Société en place, incluant le processus d'élaboration de l'information financière.

Les responsables des quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, actuariat et audit interne) sont rattachés au Directeur Général. Ces collaborateurs exercent aussi leur fonction dans AFI ESCA. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables des fonctions clés aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2021, aucun changement important n'est survenu dans le système de gouvernance ou le dispositif de gestion des risques de l'entité.

Profil de risques

Le profil de risques d'AFI ESCA IARD se caractérise par la prédominance des risques de marché, le capital de solvabilité requis des risques de marché représentant plus des trois quarts de la somme des capitaux de solvabilité requis par risque. AFI ESCA IARD bénéficie néanmoins d'une certaine diversification entre ses risques dont le bénéfice est estimé à 25 %.

L'année 2021 a été marquée par la continuité de la crise sanitaire. Dans ce contexte AFI ESCA IARD a saisi des opportunités en investissant dans des poches actions et dettes privées.

Sur le plan de la solvabilité, le SCR s'élève à **2 113 K€** à fin 2021 contre 1 716 K€ en 2020. Le ratio de couverture s'élève à **233 %** versus 286 % à la fin de l'exercice 2020. Le ratio de couverture du MCR passe de 132 % à fin 2020 à 133 % à fin 2021. Le MCR (3 700 K€), censé représenter une crise de portée moins importante que le SCR, est ici plus élevé que ce dernier.

Les évolutions du SCR sont détaillées dans le paragraphe E.2. Ces dernières sont principalement liées à la hausse du SCR de marché, du fait d'investissements dans des dettes privées.

Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel d'AFI ESCA IARD est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le Conseil d'Administration.

Les comptes statutaires d'AFI ESCA IARD sont réalisés selon les normes françaises. AFI ESCA IARD produit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

Gestion du capital

La Politique de Gestion du Capital d'AFI ESCA IARD a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 125 % le capital de solvabilité requis défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis (SCR) s'établit à 4 929 K€. Le montant des fonds propres éligibles au minimum de capital requis (MCR) s'élève à 4 929 K€.

A Activité et résultats

A.1 Activité

Présentation d'AFI ESCA IARD

AFI.ESCA IARD S.A. (communément appelée AFI ESCA IARD) est une compagnie d'assurance-dommage de droit français créée en 1990, constituée sous forme de Société Anonyme au capital de 5 000 010 €, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Lille et dont le siège social est situé 4 Square Dutilleul 59000 Lille. Elle est agréée pour les branches 1, 2, 14 et 16.

Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise

AFI ESCA IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – <https://acpr.banque-france.fr/>) sise 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, autorité compétente de surveillance du secteur des assurances en France.

AFI ESCA IARD appartient au Groupe AFI ESCA (cf. organigramme ci-dessous). Le contrôle du Groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

Auditeur externe de l'entreprise

Un commissaire aux comptes assure le contrôle des comptes : MAZARS, 1 rue des Arquebusiers à Strasbourg (67000).

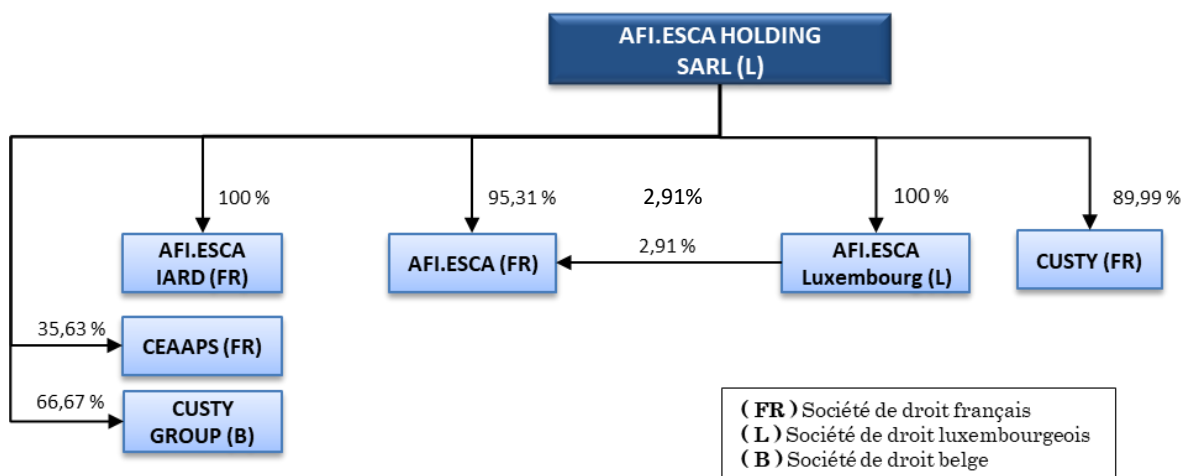
Suppléant : CBA, 61 rue Henri Régnault, Tour Exaltis à Courbevoie (92400).

Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

L'unique actionnaire d'AFI ESCA IARD est AFI ESCA Holding SàRL, société de droit Luxembourgeois et holding d'assurance au sens de l'article 212 de la directive 2009/138/CE, représentée par Monsieur Christian BURRUS en qualité de Gérant unique.

Appartenance à un groupe

AFI ESCA IARD appartient au Groupe AFI ESCA dont la structure juridique est la suivante :



Opération ayant eu un impact notable sur la période

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie, a continué à impacter la bonne marche de l'entreprise. Compte tenu de la complexité et de l'instabilité économique liées à ce contexte, AFI ESCA IARD a adapté ses dispositifs tout au long de l'année 2021 afin d'assurer une disponibilité opérationnelle constante. La pandémie n'a pas remis en cause la continuité d'exploitation de la compagnie, pas plus que celle de ses sous-traitants.

A.2 Résultats de souscription

Les données chiffrées présentées ci-après sont issues des comptes annuels d'AFI ESCA IARD. Le compte de résultat technique se présente comme suit :

Brut de réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	111	2 548	2 659
Charge des PPNA	-1	863	862
PPNA N	4	3 168	3 172
PPNA N-1	5	2 304	2 309
Charge des provisions pour sinistre	-34	529	495
Provisions pour sinistre N	32	653	685
Provisions pour sinistre N-1	66	124	190
Charge des autres PT	-5	42	37
Autres PT N	62	154	216
Autres PT N-1	67	111	179
Prestations	24	78	103
Frais et commissions	180	1 094	1 275
Autres produits	0	0	0
Produits financiers	122	30	152
Résultat technique	69	-30	39

En complément, les ratios combinés par pays sont les suivants :

Ratio Combinés	France	Italie	Total
Brut de réassurance	148 %	104 %	106 %
Net de réassurance	225 %	93 %	100 %

Le ratio net de réassurance est plus défavorable pour le périmètre français car on cède du résultat positif, à l'inverse du ratio italien et global pour lesquels des résultats négatifs sont cédés.

A.3 Résultats des investissements

Produits et dépenses générés par les investissements

Les produits des placements nets des frais se sont élevés à 143 K€ ce qui correspond à un taux de rendement moyen de 2,59 %.

Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

Investissement dans des titrisations

Néant.

A.4 Résultats des autres activités

AFI ESCA IARD n'exerce pas d'activité autre que les opérations d'assurance décrites dans ce rapport.

A.5 Autres informations

Néant.

B Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance se compose du Conseil d'Administration, de comités spécialisés et des fonctions clés.

Conseil d'Administration

a) Composition

Le Conseil d'Administration est composé de sept Administrateurs dont un Président. Il se réunit au minimum tous les trimestres.

Un Administrateur représente les intérêts de l'actionnariat familial.

Six Administrateurs indépendants (au niveau capitalistique), dont le Président, représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie.

Les Administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

b) Fonctionnement

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et au fonctionnement de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget. Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées. Ils sont de même avertis, en cas d'information importante et urgente, à tout moment de la vie de la compagnie et notamment entre les séances du Conseil d'Administration.

Parallèlement, chaque Administrateur peut demander à se faire communiquer tous les documents et informations dont il estime avoir besoin pour remplir son mandat.

Le Président préside les travaux du Conseil et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la compagnie.

Dans l'exercice de ses missions le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, du Comité de Direction, du Comité exécutif et des fonctions clés.

Comité d'Audit

a) Composition

Le Comité d'Audit est composé de quatre Administrateurs indépendants. Il se réunit au minimum tous les trimestres, en principe une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le représentant d'AFI ESCA Holding ainsi que le responsable de la fonction clé gestion des risques groupe, le Directeur de la fonction clé Audit Interne et le Directeur de la Fonction Gestion des risques AFI ESCA IARD (secrétaire du comité), sont des invités permanents.

b) Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de contrôle interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du contrôle interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'audit interne ;
- ✓ Un examen des travaux des autres fonctions clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit (nommé parmi les quatre administrateurs indépendants).

Comité de Direction

Le Comité de Direction d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

Comité de Direction restreint

Le Comité de Direction restreint d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

Fonctions clés

La réglementation Solvabilité 2 définit quatre fonctions clés : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle. Tout comme les membres du Conseil d'Administration, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit faire l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lors de sa nomination. L'ensemble des fonctions clés sont rattachées à la Direction Générale. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de la compagnie.

Les quatre fonctions clés sont les suivantes :

- La fonction de Gestion des risques, assurée par le responsable Risques, assiste la Direction Générale et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques ; elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration. Elle rend compte des expositions aux risques et éclaire le Conseil d'Administration sur les questions relatives à la gestion des risques.
- La fonction Conformité, assurée par la responsable du service Conformité, a pour mission générale de donner aux deux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués.
- La fonction Audit est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Le plan d'audit est examiné et approuvé par le Conseil d'Administration de la société préalablement à sa mise en œuvre.
- La fonction Actuarielle a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour leur détermination, et d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. Elle est également en charge des calculs du capital réglementaire et la production des rapports réglementaires de solvabilité.

Politique de rémunération

a) Principe général

Néant. AFI ESCA IARD n'emploie aucun salarié.

b) Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent uniquement des jetons de présence.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Compétence

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'Administration en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse des risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ La fonction d'audit interne requiert des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ La fonction de conformité requiert des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;

- ✓ La fonction de gestion des risques requiert des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ La fonction actuarielle requiert des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification.

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires pour leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

Conditions d'honorabilité

AFI ESCA IARD applique les mêmes exigences d'honorabilité pour les Administrateurs, les dirigeants effectifs ou les responsables de fonction clé et vérifie que les conditions d'honorabilité de la personne concernée sont remplies au vu de l'absence de condamnation (condamnation pénale ou faillite). Les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire est demandé préalablement à la nomination de chaque personne afin de vérifier que celui-ci remplit les conditions d'honorabilité requises, de même qu'une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation.

Une fois par an, il est demandé aux dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés ainsi qu'aux Administrateurs, de signer une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de produire un nouvel extrait de casier judiciaire.

Respect de l'obligation d'entretien annuel

Les compétences et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions-clés. Le Conseil a délégué au Comité d'Audit l'entretien annuel des fonctions-clés pour l'ensemble des entités Assurance du Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la compagnie. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la compagnie, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

Stratégie

AFI ESCA IARD s'est doté d'un système de gestion des risques dont les principes sont validés par le Conseil d'Administration et répondent aux exigences de Solvabilité 2. Ces principes sont exposés dans la politique de gestion des risques, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnels.

La stratégie de gestion des risques, définie en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, repose sur le maintien d'un profil de risque équilibré, fondé notamment sur :

- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels l'entité dispose de compétences et d'expériences solides ;
- des pratiques prudentes de souscription et de gestion du portefeuille, ainsi que de provisionnement ;
- une politique d'investissement veillant à diversifier les risques entre les classes d'actifs et à encadrer les principaux risques de concentration.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), établi sur un outil développé en interne.

Mise en œuvre de la gestion des risques

La fonction de gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. Son responsable participe aux instances décisionnelles. Elle contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Elle dirige par ailleurs mensuellement le Comité des Risques assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats à la Direction Générale.

Au niveau assurantiel, la fonction Risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service actuariel qui s'assure des équilibres du produit et établit son profil de risques. La Direction Juridique et Conformité s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Au niveau financier, la fonction s'appuie sur le Comité Stratégie Finance dont elle fait partie afin de définir et suivre la politique d'allocation des actifs, l'appétit au risque cible et sa fourchette de tolérance ainsi que les limites par catégorie d'actifs. Toute demande de dérogation fait l'objet d'une validation par ce comité.

Au niveau opérationnel, la démarche est fondée sur une approche par les processus. Elle conduit à déterminer les risques opérationnels susceptibles d'affecter les processus, à les identifier et à mettre en œuvre les éléments de contrôle et de maîtrise des risques correspondants. Le dispositif s'appuie sur le déploiement de contrôles permanents.

Identification, évaluation et suivi des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un processus de cartographie de ces risques. Il est mis à jour annuellement sur la base des nomenclatures, définies en cohérence avec les normes Groupe, par grands domaines de risques (opérationnels, assurance, financiers, etc.). Ces nomenclatures s'appuient sur la classification des risques pris en compte dans le calcul réglementaire Solvabilité 2 complétée des risques - quantifiables ou non - qui ne figurent pas dans ce calcul réglementaire.

B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Description du processus

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, ceci sur l'horizon de son plan de développement.

Le plan de développement, déterminant les lignes de développement futur, est établi par AFI ESCA IARD, après échange entre la direction et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la Direction Générale et la Fonction Gestion des Risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au Comité d'Audit pour examen et au Conseil d'Administration pour validation.

Le processus ORSA défini par AFI ESCA IARD vise à assurer une solvabilité suffisante de ses activités et de celles de la compagnie à long terme, à un niveau minimal prédéfini, ainsi qu'à appréhender et mesurer les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le dispositif ORSA mis en place par AFI ESCA IARD est adapté à sa taille, son organisation capitalistique, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités.

Rôles et Responsabilités

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques d'AFI ESCA IARD, décrite dans le document du même nom.

La rédaction de l'ORSA est établie par le responsable de la gestion des risques de la compagnie, avec l'appui de l'équipe Actuariat pour l'évaluation du respect permanent des exigences de capital dérivées de l'évaluation du ratio de solvabilité et l'appui du service de contrôle interne local pour les éléments liés à la cartographie des risques. En particulier le responsable de la gestion des risques s'assure de la conformité aux normes réglementaires du contenu du rapport et du suivi de la stratégie de risque.

Fréquence et approbation

La fréquence normale de réalisation du rapport ORSA est annuelle. Le projet de rapport est produit par le responsable de la gestion des risques et proposé au Comité des Risques qui le valide pour transmission au Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine le rapport subséquent et propose un avis au Conseil d'Administration qui le valide. La revue et validation du rapport ORSA sur base de la clôture des comptes de l'année N ont lieu lors des Comités d'Audit et Conseils d'Administration du 2ème trimestre de l'année N+1.

Le rapport validé en Conseil d'Administration est transmis à l'Autorité de Contrôle dans les quinze jours qui suivent la validation.

B.5 Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

La gouvernance du système de Contrôle Interne et son organisation sont totalement intégrées à celles d'AFI ESCA en raison de la taille de la société. Le rapport SFCR d'AFI ESCA la décrit plus en détail. Pour autant et en fonction des sujets, des missions de contrôles internes peuvent être menées sur des problématiques spécifiques à AFI ESCA IARD.

Le Contrôleur Interne, rattaché à la Direction Générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La méthodologie est inspirée de celle d'AFI ESCA France, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du Contrôle Interne revêt plusieurs aspects :

- ✓ L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne ainsi qu'à promouvoir le Contrôle Interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle ;
- ✓ L'activité de Gestion des Risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- ✓ L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- ✓ La définition et le suivi de plans d'action visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- ✓ Le suivi des recommandations ;
- ✓ La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la Direction Générale.

Le Contrôle Interne pourra être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA IARD a mis en place une fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la fonction Conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité des Risques.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont essentiellement assumés par la Directrice Juridique et Conformité : son rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires. La Chargée de Vérification de la Conformité, rattachée à la Directrice Juridique et Conformité, est exclusivement dédiée à des missions de contrôle.

B.6 Fonction d’audit interne

Un niveau de contrôle supplémentaire est assuré par l’Audit Interne, qui a pour vocation d’apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

Le dispositif d’Audit Interne mis en place par AFI ESCA IARD est adapté à sa taille, à ses opérations et à l’importance des risques auxquels ses activités l’exposent.

En raison de l’organisation et de la taille de la société, l’organisation est calée sur celle d’AFI ESCA. Le dispositif d’Audit Interne couvre l’ensemble des activités d’AFI ESCA IARD et est déployé à tous les niveaux de l’entreprise.

Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l’Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d’Audit Interne, validée par le Comité d’Audit. L’organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d’Audit Interne mis en place au sein d’AFI ESCA IARD sont décrits au sein d’une Politique dédiée approuvée par le Conseil d’Administration.

L’Audit Interne a pour rôle d’évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA IARD. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l’organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D’évaluer la pertinence et l’efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D’évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l’organisation ;
- ✓ De s’assurer de l’intégrité, la fiabilité, l’exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ De proposer des axes d’amélioration.

Le Groupe AFI ESCA a créé une équipe d’Audit Interne chez AFI ESCA, qui assure les audits internes du Groupe AFI ESCA, dont ceux d’AFI ESCA IARD, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale d’AFI ESCA France et fonctionnellement au Directeur de l’Audit Interne Groupe.

L’Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus d’AFI ESCA IARD, définis par le Comité d’Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d’inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d’actifs et l’ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques. Le Comité d’Audit du 5 octobre 2021, a modifié le nom de ce processus. Il est devenu le processus de solvabilité et contrôle des risques : Informatique et Ressources Humaines.

L’Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d’Audit annuel pour l’année calendaire à venir. Ce Plan d’Audit annuel définit les missions d’audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d’audit annuel fait l’objet d’une approbation par le Comité d’Audit avant la fin de l’année.

L’Audit Interne établit au moins une fois par an un point d’avancement de la réalisation du Plan d’audit annuel. Ce document fait l’objet d’une présentation au Comité d’Audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit Groupe ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que le Directeur de la Fonction Audit Interne Groupe est un invité permanent de ses réunions.

Indépendance de l'Audit Interne

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'audit approuve le Plan d'audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

B.7 Fonction actuarielle

Organisation opérationnelle

La fonction actuarielle opérationnelle est assurée par 2 personnes rattachées au Responsable de la fonction clé Actuariat de la compagnie et qui font partie du pôle Actuariat du Groupe.

Périmètre d'intervention

Ses missions sont de :

- ✓ Coordonner le calcul des provisions techniques et garantir leur fiabilité ;
- ✓ Emettre un avis sur la politique de souscription ;
- ✓ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Au-delà de ces missions, le responsable de la fonction Actuarielle est amené à intervenir sur tout domaine impactant les équilibres techniques de la société.

Conception et tarification des produits

L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif mis en place par AFI ESCA IARD pour concevoir et tarifier ses produits sont détaillés au sein de la Politique sur le risque de souscription et de provisionnement.

Le Service Actuariat est le garant de la rentabilité technique des produits, par le biais de la définition des tarifications et de leurs conditions d'application. Il intervient dans la politique de la souscription au moment de la définition des produits, du suivi des résultats des activités et de la mise en place et du suivi de la réassurance.

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s'appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d'applications et les termes des documents à utiliser.

Ce dispositif s'inscrit dans l'organisation pilotée par la Direction Générale pour la mise en œuvre du plan stratégique. Celle-ci définit notamment les orientations produits et tarifaires devant être mises en œuvre par les différents intervenants aux processus de création et de tarification des produits.

Les provisions techniques

Le Service Actuariat définit et met en application les méthodes de provisionnement propres à chaque risque assuré par la compagnie afin de garantir la pérennité de l'entreprise. Ce provisionnement s'inscrit dans une démarche règlementaire et fait également l'objet d'un contrôle par les auditeurs externes.

Le calcul des provisions est, sauf exception, automatisé par le biais de programmes développés dans les systèmes de gestion, sous le contrôle du Service Actuariat.

La politique de réassurance

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s'appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d'application et les termes des documents à utiliser.

B.8 Sous-traitance

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance telle que validée par le Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA IARD au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA IARD sont les suivantes :

- ✓ Délégation d'une partie des activités de gestion d'actifs : gestion obligataire (DÔM FINANCE) ;
- ✓ Infrastructure informatique (GIE Groupe Burrus Technologies).
- ✓ Délégation de gestion emprunteur (CBP, Multi-Impact, Class Consulting en Italie), y compris la délégation de gestion des sinistres (CBP).

B.9 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA.

La mise en place des outils de gouvernance et de contrôle permet un suivi, une maîtrise, une évaluation et une actualisation en temps réel de l'ensemble des risques auxquels AFI ESCA IARD est confronté, quelle que soit leur famille de rattachement :

- Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : risques techniques, de souscription, de provisionnement, de réassurance, etc. ;
- Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière : risques de solvabilité, de gestion d'actifs, d'endettement, d'adéquation actif / passif ;
- Risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs : risques de fraudes, produits et pratiques commerciales, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution et gestion des processus, etc. ;
- Risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

L'analyse régulière des risques ici mentionnés par toutes les parties prenantes permet la mise en œuvre de plans d'action visant à réduire de manière significative leur probabilité de survenance ainsi que leur impact sur AFI ESCA IARD, qu'il soit d'ordre financier ou d'image / réputation.

B.10 Autres informations

Néant.

C Profil de risque

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 % affectant tous les postes de risque de l'entreprise survenait.

AFI ESCA IARD est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **2 113 K€** au 31/12/2021.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Il porte sur la vie future des contrats, et repose donc sur la sinistralité potentielle des assurés.

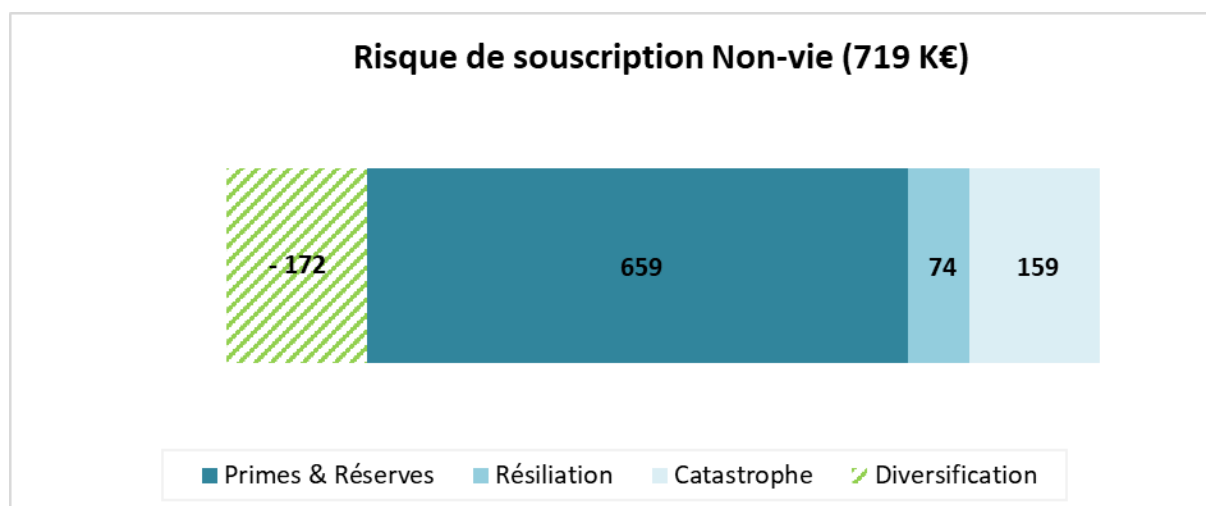
Du fait de l'activité d'AFI ESCA IARD, deux familles de risques sont concernées : la Non-vie et la Santé (garanties incapacité-invalidité et décès accidentel des contrats de prévoyance).

Risque Non-vie

Le risque de souscription Non-vie correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de prime concernant les contrats en cours non expirés et les polices à souscrire sur l'année à venir. Il provient de la déviation par rapport aux prévisions des événements assurés en fréquence et en sévérité ;
- ✓ Risque de réserve issu de l'incertitude du niveau des provisions ;
- ✓ Risque de catastrophe provenant des événements extrêmes ou irréguliers qui peuvent survenir dans l'année. Ces catastrophes peuvent être d'origine naturelle (événements climatiques), d'origine humaine (acte de terrorisme, accident corporel automobile...) ou autres.

Il résulte de la formule standard un chargement au titre du risque de souscription Non-vie s'élève à **719 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2021. Il se décompose ainsi :



L'évaluation du risque de primes et réserves a été adaptée pour mieux refléter la capacité d'atténuation des risques de la compagnie avec l'application de ses traités de réassurance. L'estimation des volumes cédés est désormais proportionnelle aux taux de quote-part des traités de réassurance.

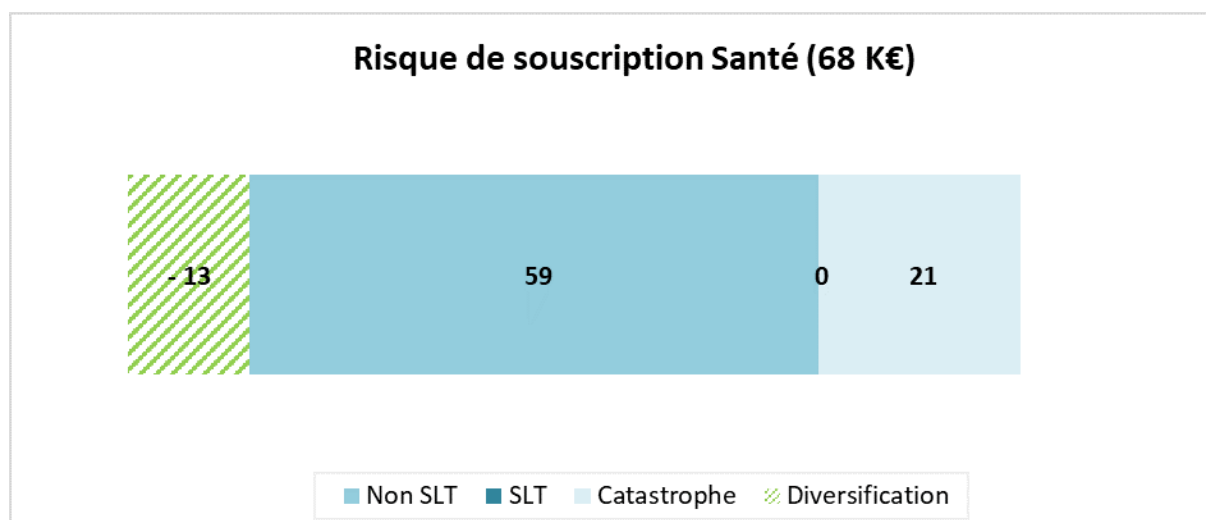
Risque Santé

Le risque de souscription Santé correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque similaire à la vie (SLT) ;
- ✓ Risque similaire à la Non-vie (Non SLT).

Le module Non SLT est identique au module de risque Non-vie, à la seule différence qu'il ne comporte pas de composante catastrophe. Le risque catastrophe du module santé s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Le chargement au titre du risque de souscription Vie s'élève à **68 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2021. Il se décompose ainsi :



Les garanties ITT, maladie grave et décès accidentel précédemment traitées comme des garanties SLT sont désormais considérées comme des garanties NSLT. Ce changement de branche n'a pas d'impact notable sur le montant de la charge en capital du risque de santé.

C.2 Risque de marché

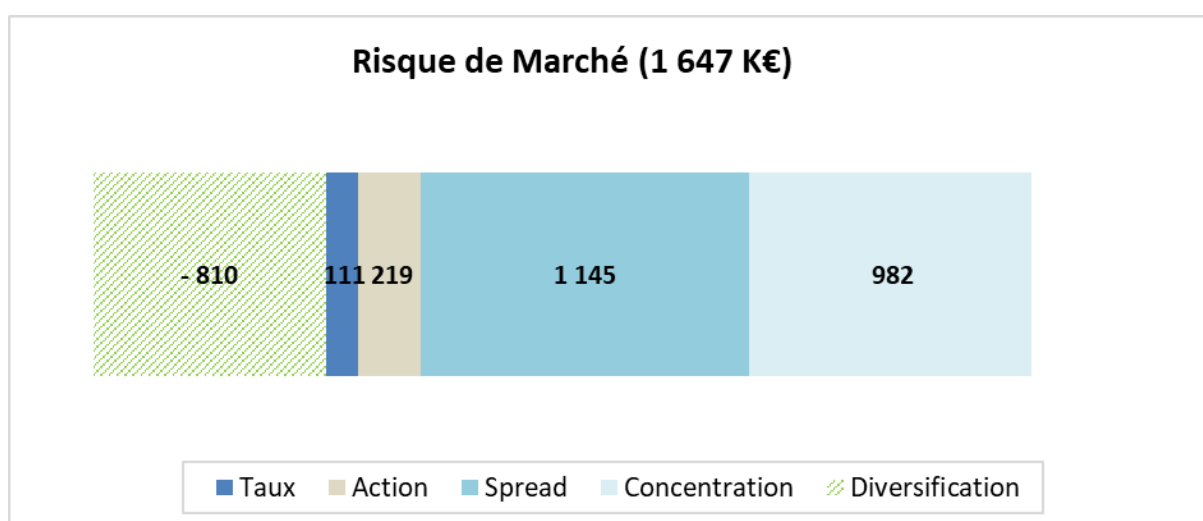
Il est constitué par une agrégation des chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA IARD.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futur du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 45,88 % de la valeur des actions cotées de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de 22 % de la valeur des participations EEE ou OCDE, et de 55,88 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors EEE et OCDE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- ✓ Risque de change : chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **1 647 K€** au 31/12/2021. Il se décompose ainsi :



La charge en capital au titre du risque de marché subit une forte hausse (+ 65 %). Cette variation s'explique par l'entrée de titres plus risqués en portefeuille au cours de l'exercice 2021.

C.3 Risque de crédit

Le bilan d'AFI ESCA IARD fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le risque de crédit s'élève à **98 K€** au 31/12/2021.

Il s'est amélioré du fait d'une diminution des liquidités par rapport à l'année passée, la décision ayant été prise de placer ces liquidités en OPCVM.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté. Il n'est pas mesuré dans le SCR Solvabilité 2.

La majorité des placements d'AFI ESCA IARD pourraient tous être revendus sous 48h, ils présentent donc une excellente liquidité. De plus, ils couvrent en montant trois fois les provisions techniques nettes de réassurance. Le risque d'insuffisance de trésorerie est ainsi fortement limité.

Il a été mis en place un mandat pour les activités financières avec une société de gestion visant entre autres choses à limiter les investissements dans des titres peu liquides. Le respect de ce mandat est suivi régulièrement. Le mandat établit notamment un montant minimal de trésorerie à avoir à disposition à tout moment de l'année.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la Directive Solvabilité 2, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à **102 K€** au 31/12/2021.

C.6 Autres risques importants

Néant.

C.7 Techniques d'atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque mises en œuvre par la société portent essentiellement sur la gestion d'actif et la réassurance.

Description des techniques d'atténuation du risque

Concernant **la gestion d'actifs**, elle recherche la sécurité du portefeuille et la minimisation de risques inhérents. Cela est reflété par le choix des actifs.

Concernant **les risques d'assurance**, la taille de la société ne permet ni d'absorber des chocs ni de mutualiser suffisamment les risques souscrits. Par conséquent, la société est fortement réassurée, ce qui atténue les principaux risques auxquels elle est soumise.

Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions

C.8 Autres informations

Néant.

D Valorisation à des fins de Solvabilité

D.1 Actifs

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA IARD au 31/12/2021 selon le référentiel Solvabilité 2 s'élève à **9 605 K€**.

Placements

Dans le référentiel Solvabilité 2, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils s'élèvent à **6 182 K€** au 31/12/2021.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à la valeur d'achat. Les investissements sont valorisés à **6 124 K€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Elle s'élève à **58 K€** au 31/12/2021.

Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, qui est traitée dans le paragraphe concerné, la valorisation Solvabilité 2 repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes. Les autres actifs (qui incluent la trésorerie) s'établissent à **2 055 K€** à fin 2021.

Au 31/12/2021, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre.

A fin 2021, les parts de l'immobilier et de l'action restent négligeables (6,2 %). Les placements sont composés essentiellement d'obligations et de monétaire.

D.2 Provisions techniques

Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de la meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA IARD dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figure notamment la prise en compte du versement de participation aux bénéfices futurs aux contrats disposant de l'option. Ces calculs sont effectués sur 30 ans. La vie des contrats d'AFI ESCA IARD n'étant pas dépendante des fluctuations des places financières, la projection est réalisée sous une trajectoire de marché unique.

a) La qualité des données

Les calculs sont effectués selon des regroupements homogènes de contrats. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

b) Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle la totalité du portefeuille est éteinte.

c) Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à une meilleure estimation (Best Estimate y compris marge de risque) de **2 282 K€**, correspondant à la moyenne de 1 000 scénarios financiers étudiés. Sa ventilation par LoB est la suivante :

En K€	BEST ESTIMATE		
	BRUT	CESSION	NET
HEALTH SLT	203	-12	215
NON LIFE	3 447	1 380	2 067
TOTAL	3 650	1 368	2 282

La répartition par pays dans le bilan prudentiel et en vision sociale se présente de la façon suivante :

En K€	BRUT		CEDE		NET	
	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables
France	-20	98	-119	81	99	17
Italie	3 670	4 099	1 486	1 803	2 183	2 296
TOTAL	3 650	4 197	1 368	1 884	2 282	2 313

Marge de risque

Aux provisions techniques s'ajoute dans les comptes Solvabilité 2 une marge de risque, afin de prendre en compte la possibilité que la vie future des contrats ne se passe pas comme imaginé lors des calculs de meilleure estimation. Par exemple, la sinistralité pourrait s'avérer à l'avenir différente de celle imaginée à partir des données historiques.

Cette marge de risque correspond donc à une marge de prudence. Elle est calculée à partir du profil de risque de la société, présenté dans la partie C. du présent rapport.

Elle s'élève à **264 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2021.

D.3 Autres passifs

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus à la date de clôture.

Les autres passifs s'établissent à **1 026 K€** à fin 2021.

Les comptes Solvabilité 2 ne font pas apparaître de poste d'impôts différés, qui correspond au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5 Autres informations

Néant.

E Gestion du capital

Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis) est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le Règlement délégué UE 2015/35. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées.

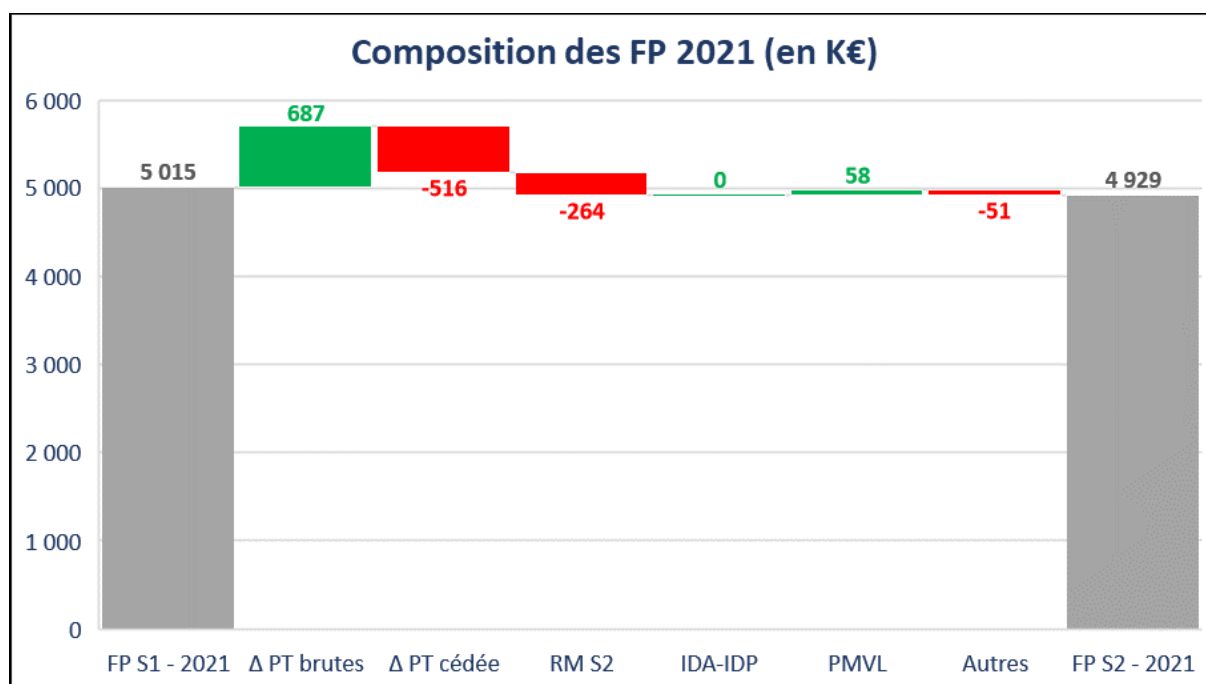
Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (volatility adjustment) n'est pas non plus, prise en compte.

E.1 Fonds propres

Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres sont obtenus par différence des actifs et passifs de la société, avant prise en compte éventuelle de passifs subordonnés (dettes sans échéance auprès de l'actionnaire, remboursables après tous les créanciers).

Les fonds propres éligibles à la couverture des ratios s'élèvent à **4 929 K€** contre **5 015 K€** selon les comptes sociaux de la compagnie. Les différences de valorisation, développées dans la partie D. du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social, pour un montant de 5 000 K€ ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2021 : 131 K€ ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : -116 K€.

Les fonds propres Solvabilité 2 reprennent ces éléments. S'y ajoutent :

- ✓ La réserve de réconciliation : -86 K€.

La réserve de réconciliation est l'écart entre les fonds propres Solvabilité 2 et les fonds propres comptables.

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité 2 selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR (Minimum Capital Requirement ou minimum de capital requis).

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

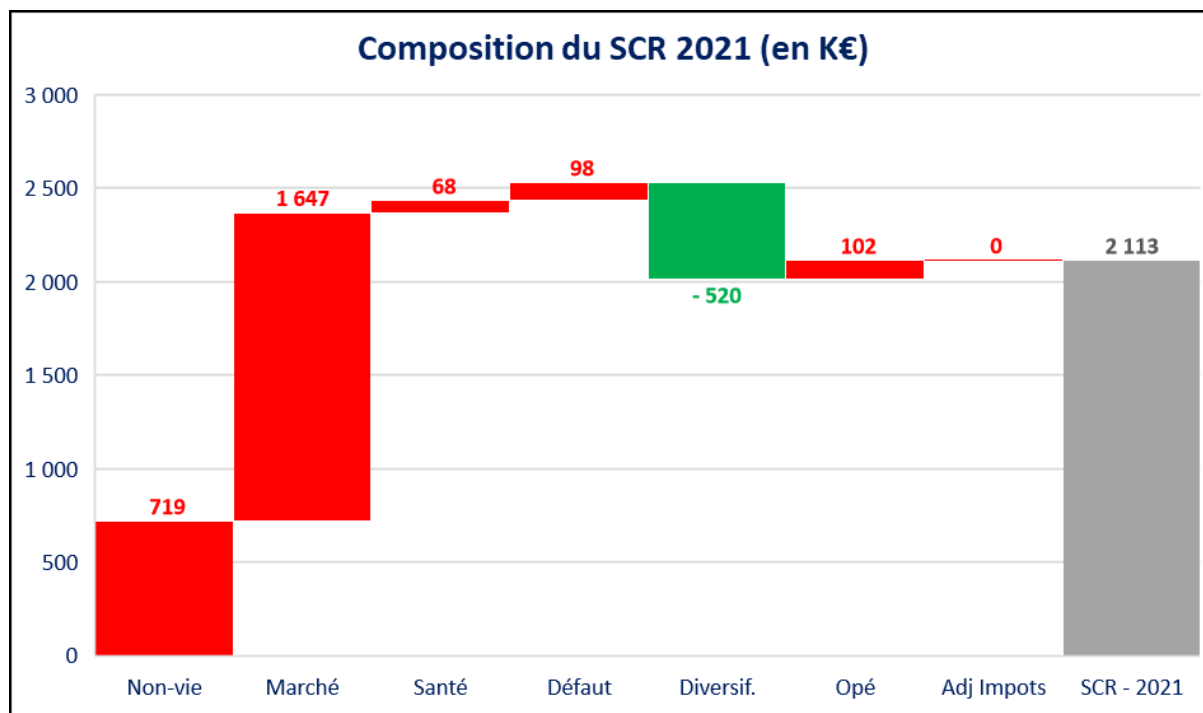
- a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 d'AFI ESCA IARD relèvent tous du niveau 1 à fin 2021.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 % est évalué à **2 113 K€** au 31/12/2021. Il se décompose de la manière suivante :



Les risques de marché et de souscription Non-vie sont les plus élevés pour AFI ESCA IARD.

Evolution attendue du SCR

Le SCR projeté en N+1 à partir du modèle ORSA 2020 (se basant sur la situation au 31/12/2020 et les hypothèses de production associées) s'établit à 1 751 K€. Le SCR au 31/12/2021 est finalement **21 % supérieur** aux prévisions. Cette variation s'explique notamment par un SCR de marché plus élevé du fait d'investissements plus importants que prévu dans des dettes privées.

En K€	Projection ORSA 2020	Réel 2021	Ecart
SCR	1 751	2 113	+ 21 %

Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque.

Il est égal à **3 700 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2021.

Ratios de couverture

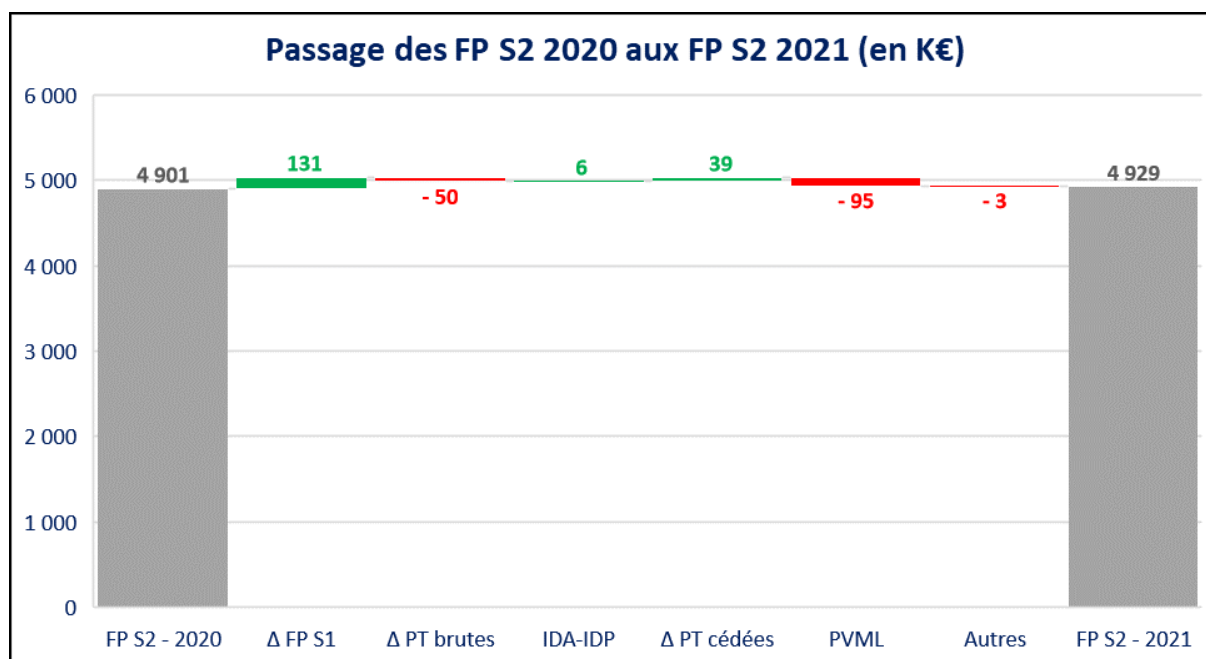
Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 233 % et 133 % à fin 2021.

En K€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	4 929	4 929
Montant à couvrir	2 113	3 700
Ratio de couverture	233 %	133 %

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA IARD a vu ses fonds propres s'apprécier raisonnablement tandis que son SCR a subi une augmentation marquée. Il en résulte une dégradation du ratio de couverture du SCR. Le ratio de couverture du MCR se maintient.

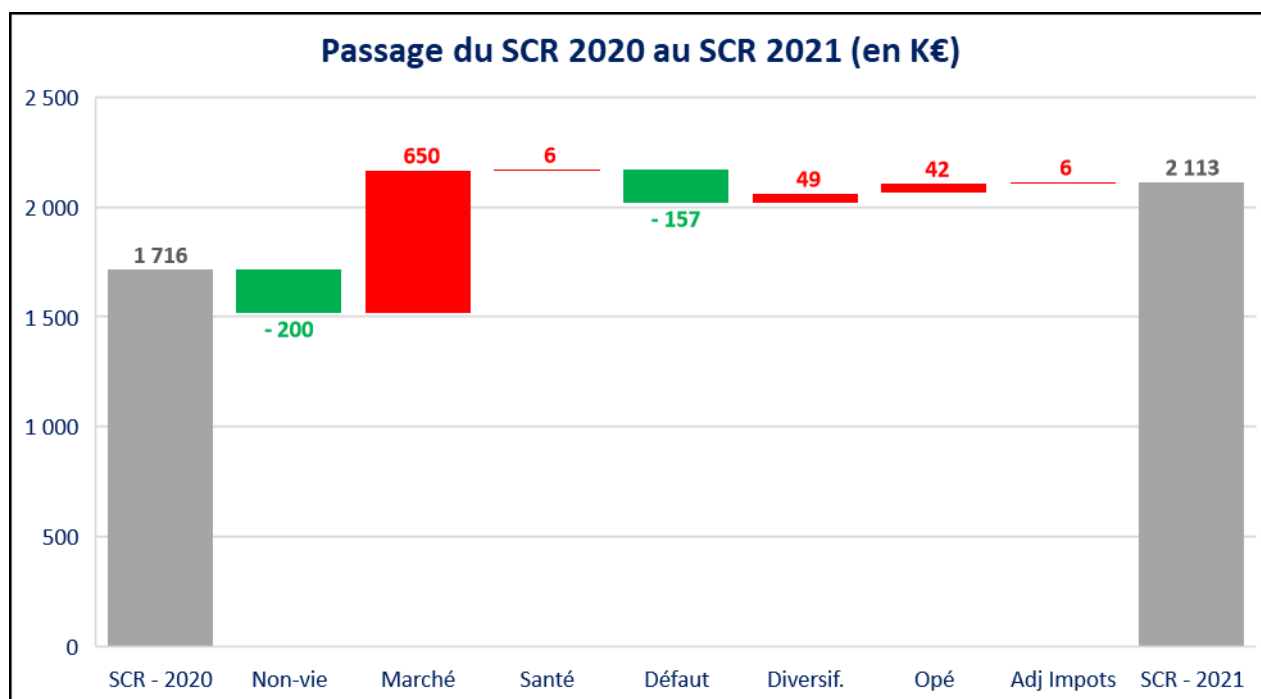
En K€	2020	2021
Fonds Propres Solvabilité 2	4 901	4 929
SCR	1 716	2 113
Ratio de couverture du SCR	286 %	233 %
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	132 %	133 %

Le passage des fonds propres économiques 2020 à ceux de 2021 est illustré dans le graphe ci-après.



Le gain en fonds propres économiques est principalement lié au résultat de l'exercice (+ 131 K€). La perte liée à une évaluation plus élevée des provisions Solvabilité 2 (- 50 K€) est largement compensée par la valorisation des provisions cédées qui s'apprécie (+ 39 K€). Les plus-values latentes des placements diminuent par rapport à l'année précédente (- 95 K€).

Le passage du SCR 2020 au SCR 2021 est illustré dans le graphe ci-après.



Malgré une croissance de l'activité, le risque de souscription en Non-vie diminue (- 200 K€) grâce aux évolutions de méthodologie du nouveau modèle mis en place durant l'exercice 2021. Cette meilleure évaluation du risque de souscription ne permet néanmoins pas de compenser l'augmentation conséquente de la charge en capital au titre du risque de marché (+ 650 K€).

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

AFI ESCA IARD ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé

AFI ESCA IARD ne fait pas usage d'un modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant.

E.6 Autres informations

Un projet de refonte du modèle de production des indicateurs Solvabilité 2 a été mené par les équipes d'AFI ESCA durant l'année 2021. Ces modifications permettent une simplification de la modélisation et une meilleure appréhension du risque.

Annexe – Etats Quantitatifs Annuels

S.02.01.02 - Bilan

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 - Fonds propres

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis (SCR)

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR)